



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-385**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 9 juillet 2024, le « *Règlement numéro 2024-385 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol résidentielle* ».

Ce règlement modifie le *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89* afin de modifier les limites d'une aire d'affectation résidentielle en retirant les lots 6 477 713 et 6 477 714 du cadastre du Québec de l'aire d'affectation industrielle pour l'intégrer à l'aire d'affectation résidentielle.

Le 16 août 2024, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 22<sup>e</sup> jour d'août 2024**

Lyne Rivard,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière